

Procès Verbal de la réunion du 14 avril 2008

Le huit avril deux mille huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **quatorze avril deux mille huit**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- * **Budget principal**
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007
Vote des taux des taxes locales
Vote du Budget Primitif 2008
- * **Budget annexe – « Service Assainissement »**
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007
Redevance d'assainissement
Vote du Budget Primitif 2008
- * **Budget annexe – Lotissement -** Vote du Budget Primitif 2008
- * Composition des Commissions
- * Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille huit, le quatorze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane

Mmes BOUTIN Annabelle, ÉBRAN PICHON Martine, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, DELAVault Hubert, OLIVIER Patrice,
ROUSSEAU Christian, ROUSSEAU Daniel.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue **Secrétaire**.

N° 418 – Vote des taux des trois taxes locales pour 2008

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les nouvelles dispositions en matière de fiscalité :

- le passage en taxe professionnelle unique signifie que les taux de la Taxe d'Habitation (2.62 %) et des Taxes Foncières (Bâti : 3.23 % et Non Bâti : 7.28 %) votés par la Communauté de Communes du Pays Mélusin peuvent être repris par chacune des Communes, sans que cela ne se traduise par une augmentation de la pression fiscale. Toutefois, un réajustement devra être réalisé sur la Taxe d'Habitation pour éviter que la variation de la taxe sur le foncier non bâti soit plus importante que la variation de la taxe d'habitation (taux FNB Cne + taux FNB CCPM / taux FNB Cne = 1.24974271)
- la Communauté de Communes conserve cependant les taux suivants pour prévenir le départ d'une grosse entreprise qui conduirait à une diminution importante de la taxe professionnelle :
 - *Taxe d'Habitation* : 0.33%
 - *Foncier Bâti* : 0.407%
 - *Foncier Non Bâti* : 0.916%
- les bases d'imposition ont été majorées par l'Etat de 1,6% pour 2008.

Après l'application de ces données fiscales, le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les taux de la Communauté de Communes votés en 2007 (y compris la majoration de la Taxe d'Habitation), et de majorer pour 2008 les taux des trois taxes ainsi obtenus de 1% :

Taxes	Taux Cne 2007	Taux CCPM 2007	Taux après réajust <small>TH Cne x 1.24974271</small>	Sous total	Majoration 1%	Taux 2008
• Taxe d'Habitation	10.59	2.62	13.23	13.23	0.13	13.36
• Taxe Foncier Bâti	12.16	3.23		15.39	0.15	15.54
• Taxe Foncier Non Bâti	29.15	7.28		36.43	0.36	36.79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (12 *pour*, 1 *abstention*, 2 *contre*) accepte de majorer les taux des 3 taxes pour 2008 de 1% , soit :

Taxes	Taux 2008
• Taxe d'Habitation	13.36
• Taxe Foncier Bâti	15.54
• Taxe Foncier Non Bâti	36.79

Les taux appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles transmises par les services fiscaux pour 2008, donnent les produits suivants :

Taxes 2008	Taux	Bases	Produits
• Taxe d'Habitation	13.36 %	593 900	79 345
• Taxe Foncière Bâti	15.54 %	352 000	54 701
• Taxe Foncière Non Bâti	36.79 %	105 100	38 666
		Total	172 712

**N°419 – Excédents et Déficits
à reporter sur l'exercice 2008
- Budget principal -
- Budgets annexes : « Service Assainissement » - « Lotissement » -**

Le Conseil Municipal prend acte des différents excédents et déficits à prendre en compte pour l'établissement des Budgets Primitifs 2008.

BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Résultat 2007	+ 115 083.93 €
<i>Total à affecter sur le BP 2008</i>	+ 115 083.93 €

INVESTISSEMENT

Report 2006	- 99 242.55 €
Résultat 2007	- 49 564.49 €
<i>Total à reprendre sur le BP 2008 en investissement (art. 001)</i>	- 148 807.04 €

**BUDGET ANNEXE -
ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT

Résultat 2007	+ 2 263.90 €
<i>Total à affecter sur le BP 2008</i>	+ 2 263.90 €

INVESTISSEMENT

Report 2006	+ 44 825.62 €
Résultat 2007	+ 3 949.33 €
<i>Total à reprendre sur le BP 2008 en investissement (art. 001)</i>	+ 48 774.95 €

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Résultat 2007	0 €
Total à affecter sur le BP 2008	0 €

INVESTISSEMENT

Résultat 2007	0 €
Total à reprendre sur le BP 2008	0 €

N° 420 – Affectation du résultat Budget principal - Commune

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de **115 083.93 €** sur le Compte Administratif 2007 de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cet excédent de **115 083.93 €** à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » de la section d'investissement sur le Budget Primitif 2008 de la Commune.

N° 421 – Budget Primitif 2008 Budget principal - Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2008 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 477 978 €

L'autofinancement dégagé est de : 12 530 €

- **Section d'Investissement** 402 237 €

Les sommes suivantes sont affectées en dépenses aux opérations ci-dessous :

• Solde d'investissement reporté		148 807.04 €
• Opérations financières et non individualisées		22 429.96 €
• Opération n°100	Bâtiments divers	52 000.00 €
• Opération n°101	Voirie divers	45 000.00 €
• Opération n°103	Matériel divers	42 000.00 €
• Opération n°109	Immeuble 2 place de la Morinerie	0.00 €
• Opération n°111	Refonte de la voirie	5 000.00 €
• Opération n°112	Aménagement de la Vallée	15 000.00 €

• Opération n°119	Acquisition d'immeubles	10 000.00 €
• Opération n°120	Salle des fêtes (rénovation)	9 000.00 €
• Opération n°121	Eglise (chauffage)	25 000.00 €
• Opération n°122	Protection incendie	15 000.00 €
• Opération n°123	Plantation de haies	2 500.00 €
• Opération n°124	Cimetière	10 500.00 €
Total		402 237.00 €

N° 422 – Affectation du résultat
- Budget annexe : Service Assainissement -

Après avoir constaté un excédent d'exploitation de **2 263.90 €** sur le Compte Administratif 2007 du Service Assainissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter cet excédent de **2 263.90 €** à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2008 de ce service.

N° 423 – Budget annexe : Service Assainissement –
Redevance d'assainissement 2008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide pour l'année 2008 :

↳ de maintenir à l'unanimité la **redevance d'assainissement à 0.55 € le mètre cube**,

↳ de fixer à la majorité des voix (12 voix pour, 3 abstentions) le **terme fixe** pour raccordement aux réseaux d'assainissement à **20 €**

Les conditions d'exonération de la redevance d'assainissement au-delà des 500 premiers mètres cubes restent en application.

N° 424 – Budget Primitif 2008
Budget annexe : Service Assainissement -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du Service Assainissement pour 2008 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 21 021 €
- **Section d'Investissement** 315 000 €

Les sommes suivantes sont affectées aux opérations ci-dessous :

• Opération	sans affectation	12 000.00 €
• Opération n°102	Assainissement divers	3 000.00 €
• Opération n°108	Assainissement « les Quintardières »	300 000.00 €
Total		315 000.00 €

N° 425 – Budget Primitif 2008
Budget annexe : Lotissement communal-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif « Lotissement communal » pour 2008 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de Fonctionnement** 390 000 €
- **Section d'Investissement** 375 000 €

N° 426 - Centre Communal d'Actions Sociales

Après avoir rappelé que 8 membres du Conseil Municipal ont été élus au sein du Centre Communal d'Actions Sociales, le Maire précise qu'il a procédé à la nomination en nombre égal (soit 8 membres) de personnes hors conseil municipal, pour compléter le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales est donc composé des personnes suivantes :

Président

Monsieur BEAUBEAU Bernard

Membres élus

Monsieur PIN Stéphane

adjoint délégué à l'action sociale

Monsieur CLÉMENT Alain

Madame ÉBRAN PICHON Martine

Monsieur MÉMETEAU Jérôme

Mademoiselle OLÉAC Fabienne

Monsieur OLIVIER Patrice

Monsieur ROUSSEAU Daniel

Madame ROY Estelle

Membres nommés par le Maire

Madame	BAULOUET	Isabelle	
Madame	BILLEROT	Maryse	(représentant l'UDAF)
Madame	DERNBURG	Ann	
Madame	LORIOUX	Christine	
Madame	PICQUET	Bernadette	
Madame	PRÉVOST	Jeanne	
Madame	SIROT	Marie Christine	
Monsieur	VELUET	Mickaël	

N° 427 - Commissions communales et comités consultatifs

Le Conseil Municipal décide de mettre en place des commissions communales destinées à travailler en amont sur les différents projets prévus pendant la durée du mandat :

Sont proposées :

Dénomination des commissions	Membres du Conseil
Finances	Rapporteur : Bernard BEAUBEAU Tout le conseil municipal
Voirie – Assainissement - Matériel	Rapporteur : Bernard MACOUIN Jérôme MEMETEAU, Alain CLEMENT, Hubert DELAVault, Christian ROUSSEAU, Daniel ROUSSEAU
Urbanisme – Bâtiments – Aménagement du territoire - Agriculture	Rapporteur : Dominique QUINTARD Jérôme MEMETEAU, Annabelle BOUTIN, Alain CLEMENT, Alain DELAVault, Hubert DELAVault, Martine EBRAN PICHON, Daniel ROUSSEAU, Estelle ROY
Ecole	Rapporteur : MEMETEAU Jérôme Stéphane PIN, Annabelle BOUTIN, Fabienne OLEAC, Patrice OLIVIER
Vie associative – Culture – Fêtes et manifestations	Rapporteur : Stéphane PIN Alain DELAVault, Fabienne OLEAC, Christian ROUSSEAU, Estelle ROY
Information - Communication	Rapporteur : Annabelle BOUTIN Jérôme MEMETEAU, Fabienne OLEAC, Stéphane PIN, Christian ROUSSEAU
Aménagement floral	Rapporteur : Dominique QUINTARD Jérôme MEMETEAU, Fabienne OLEAC, Patrice OLIVIER, Estelle ROY
Environnement - Tourisme	Rapporteur : Jérôme MEMETEAU Dominique QUINTARD, Stéphane PIN, Patrice OLIVIER, Daniel ROUSSEAU, Estelle ROY

Le Conseil Municipal souhaite également constituer des comités consultatifs associant des habitants de la Commune ayant des compétences dans les différents projets à mettre en place et qui participeront ainsi à la préparation des décisions du conseil municipal.

N° 428 - Syndicat de la Vonne

Le Maire fait savoir que Monsieur Daniel ROUSSEAU, conseiller municipal de JAZENEUIL a été élu Président du Syndicat de la Vonne.

Monsieur Daniel ROUSSEAU fait savoir qu'une décision devra être prise rapidement au sujet de la réfection de la passerelle de Montgoulin.

Il propose que le sujet soit abordé lors d'une prochaine réunion de conseil municipal qui pourrait être précédée par une visite sur place pour avoir une parfaite connaissance des lieux et des problèmes à régler.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures.